

Réduction de notre empreinte carbone de 30 % d'ici 2030

Deuxième édition

**Les Compagnies
Loblaw
Limitée**

Nous avons atteint un point critique dans la lutte mondiale contre les changements climatiques.

- Suite à la 21^e Conférence des Parties (COP21), plus de 195 pays ont adopté l'Accord de Paris qui vise à limiter la hausse des températures planétaires à 2 °C sous les niveaux préindustriels, tout en visant une cible inférieure à 1,5 °C⁽¹⁾.
- Le Canada a ratifié l'Accord de Paris en octobre 2016, et s'est engagé à réduire ses émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.
- Depuis la ratification de l'Accord de Paris, le gouvernement fédéral du Canada a aussi annoncé que toutes les provinces doivent fixer un prix pour les émissions de carbone, en commençant par un prix minimum de 10 \$/tonne en 2018, pour atteindre 50 \$/tonne en 2022.

En 2016, Loblaw s'est engagé à réduire de 30 % son empreinte carbone d'ici 2030.

- Nos cibles ont été établies selon une approche fondée sur des données scientifiques afin d'assurer qu'elles soient conformes à la contribution équitable de l'entreprise quant au scénario de 2 °C.
- Notre stratégie de réduction du carbone porte principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des établissements détenus par notre société, notamment nos magasins d'alimentation, nos centres de distribution et nos bureaux. Pour les autres unités d'affaires, telles que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les magasins franchisés, nous élaborerons des stratégies précises qui nous permettront de recueillir les données nécessaires au cours des trois prochaines années.

Réduction
des émissions
de carbone

**30 % d'ici
2030**

Par rapport à l'année
de référence 2011*

Les Compagnies Loblaw Limitée

⁽¹⁾ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques - <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/the-paris-agreement/l-accord-de-paris>

* La collecte des données de Loblaw a commencé en 2011, ce qui en fait la première année par rapport à laquelle nous pouvons mesurer nos progrès avec précision.

Nous établissons des cibles de réduction de nos émissions à long terme de même que mesurables.

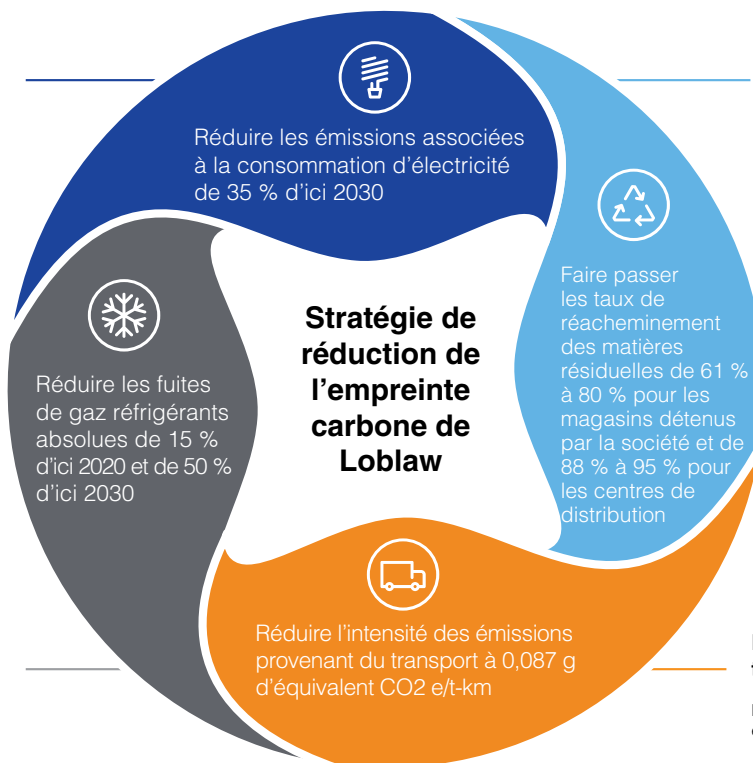
Notre stratégie est conçue pour :

- réduire notre empreinte carbone globale;
- cadrer avec l'engagement du Canada envers la réduction des émissions du carbone;
- respecter les cibles fondées sur des données scientifiques;
- démontrer du leadership et fournir un modèle permettant aux autres d'élaborer leurs propres plans d'action de réduction de leurs émissions de carbone.

La stratégie de réduction de l'empreinte carbone de Loblaw repose sur quatre éléments clés.

Émissions associées à la consommation énergétique (scope 2) et au gaz naturel (scope 1)

liées à la gestion de la demande énergétique.



Émissions associées aux matières résiduelles (scope 3)

liées au réacheminement accru des matières résiduelles organiques.

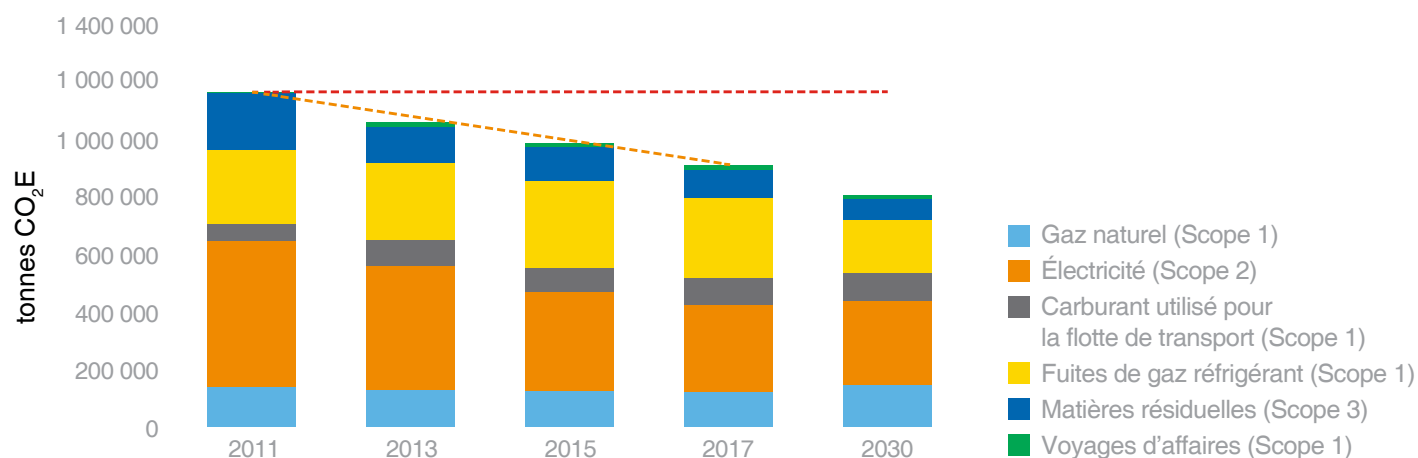
Fuites de gaz réfrigérants (scope 1)

liées au remplacement des réfrigérants présentant un haut potentiel de réchauffement planétaire.

Émissions associées au transport (scope 1)

liées à la gestion du transport et à l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone

En 2017, nous avons réduit de 21,9 % nos émissions de carbone par rapport à l'année de référence 2011 dans les établissements détenus par la société.



Aller de l'avant pour réduire notre empreinte carbone.

Le Canada est au nombre des 195 pays à avoir signé l'Accord de Paris sur les changements climatiques et il s'est engagé à réduire ses émissions de 30 % d'ici 2030. Or, Loblaw est l'un des plus importants émetteurs de gaz à effet de serre au pays de par la nature de ses activités. Nous savons que si nous réduisons nos émissions, nous contribuerons à l'atteinte des objectifs du Canada. Nous voulons aussi donner l'exemple et démontrer, de par nos actions et nos résultats, qu'il est possible d'atteindre ces objectifs sans avoir à compromettre la croissance économique.

À cette fin, nous nous sommes donné des objectifs audacieux, soit de réduire notre empreinte carbone de 20 % d'ici 2020 et de 30 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2011. Ces objectifs sont clairement stipulés dans la Stratégie de réduction de l'empreinte carbone de Loblaw. En 2017, nous avons réduit de 21,9 % nos émissions de carbone par rapport à notre année de référence et les progrès vont bon train en ce qui concerne notre objectif de 30 % de réduction des émissions de carbone d'ici 2030. Pour atteindre notre objectif de 30 %, nous avons élaboré un plan complet de réduction de nos émissions de carbone, avec des cibles fondées sur une approche scientifique, en collaboration avec des experts en matière de climat et d'autres partenaires. Notre stratégie cible les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des emplacements détenus par la société, y compris nos magasins, nos centres de distribution et nos bureaux, en mettant l'accent sur quatre secteurs clés : la consommation d'électricité et de gaz naturel, les émissions fugitives de réfrigérants, la consommation de carburant liée au transport et l'élimination des matières résiduelles et leur réacheminement.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise de Loblaw à loblaw.ca.

Les Compagnies Loblaw Limitée